

LE CANADA EN TÊTE : UN CADRE POUR LA POLITIQUE AGRICOLE AU XXI^e SIÈCLE

Le gouvernement canadien, les provinces et les territoires collaborent avec le secteur agricole et agroalimentaire à l'élaboration d'un cadre pour la politique agricole propice à l'essor et à la rentabilité du secteur au XXI^e siècle. Cette nouvelle démarche aiderait le secteur à accroître ses bénéfices en le positionnant comme chef de file mondial en matière de salubrité des aliments, d'innovation et de production respectueuse de l'environnement. Elle comporterait aussi des avantages importants pour les Canadiens, car elle favoriserait une meilleure gestion de l'environnement et la mise en place de systèmes plus complets d'assurance de la qualité et de la salubrité des aliments.

Les gouvernements ont conclu un accord de principe sur les éléments clés de ce cadre intégré, le Cadre stratégique pour l'agriculture (CSA) : salubrité et qualité des aliments, environnement, science et innovation, renouveau, et gestion des risques de l'entreprise. Il est aussi essentiel de faire bénéficier le secteur agricole canadien de cette approche sur les marchés mondiaux, et ces tentatives s'inscrivent dans une stratégie internationale complémentaire en voie d'élaboration.

Un dialogue national a été lancé dans le but de sonder les opinions des intervenants, ainsi que des Canadiens intéressés à contribuer à l'élaboration et à la conception du Cadre stratégique. La première série de discussions a porté sur l'orientation générale du CSA et sur les objectifs communs proposés pour chacun des éléments. Les participants étaient généralement favorables à l'orientation proposée et reconnaissaient pour la plupart le besoin d'adopter une démarche globale et intégrée face aux possibilités et aux défis qui se présentent au secteur. Les participants ont aussi cerné des enjeux dont on n'avait pas tenu compte, des sujets de préoccupation et des aspects nécessitant plus de précisions. À la lumière de l'information recueillie lors de ces consultations, les gouvernements ont précisé les objectifs communs et renforcé les orientations proposées pour les programmes, ainsi que les objectifs et les mesures de mise en œuvre pour tous les éléments du CSA.

En tant que partenaires à part entière de l'élaboration du CSA, il importe que les intervenants ainsi que les Canadiens intéressés continuent de faire part de leurs points de vue à mesure qu'évolue le CSA. Le dialogue national sera donc maintenu grâce à la tenue d'une deuxième série de consultations. Cette série portera sur les objectifs communs, les orientations proposées pour les programmes, ainsi que les cibles et les mesures de mise en œuvre proposées pour tous les éléments du CSA. Le présent document a été préparé à cette fin. Dans l'avenir, les consultations porteront sur les détails de mise en œuvre du CSA.

Pour obtenir de plus amples renseignements et participer à cet important dialogue, veuillez consulter le site www.agr.gc.ca/canadaentete ou téléphoner au 1 800 O-CANADA (1 800 622-6232).

Bâtir un secteur agricole et agroalimentaire plus rentable au Canada

Le secteur agricole et agroalimentaire a beaucoup changé dans la dernière moitié du XX^e siècle, tant au Canada qu'ailleurs dans le monde, et cette évolution s'accélère. De nouveaux défis ont surgi pour ce qui est de la réussite soutenue de l'industrie, mais aussi de nouvelles occasions d'accroître le revenu des agriculteurs.

Le défi le plus évident au maintien de la réussite réside dans le recul soutenu à long terme des prix de la plupart des produits. Ce fléchissement découle de nombreux facteurs : accroissement de la productivité dû aux percées technologiques et à l'amélioration de la gestion, intensification de la concurrence livrée par les pays qui produisent à faibles coûts et diminution de la demande des pays traditionnellement importateurs qui progressent vers l'autosuffisance. De plus, les États-Unis et l'Union européenne continuent de verser d'importantes subventions pour la production de certaines denrées, ce qui accentue les pressions à la baisse sur les prix.

En outre, les préférences des consommateurs évoluent et la capacité de mettre en marché des produits répondant aux attentes des consommateurs revêt de plus en plus d'importance. Des événements récents

fortement médiatisés ont sensibilisé les consommateurs à la salubrité alimentaire et ont accru leurs attentes à cet égard. À cela s'ajoute le fait que les consommateurs s'intéressent de plus en plus aux modes de production des denrées agricoles et à leurs répercussions possibles sur l'environnement. En même temps, ils font des choix de plus en plus éclairés en matière d'alimentation et recherchent un nombre plus important de caractéristiques dans les produits qu'ils choisissent.

Les marchés s'adaptent aux exigences des consommateurs. Les grands acheteurs de produits agroalimentaires imposent des exigences plus strictes à leurs fournisseurs pour ce qui est de la production et de l'assurance-qualité. Partout dans le monde, les gouvernements rehaussent les exigences techniques à l'importation. Ces exigences influent sur toute la filière agroalimentaire. Si le secteur désire préserver ses débouchés actuels, devenir plus rentable et réussir sur les nouveaux marchés, il doit accélérer l'excellent travail qu'il accomplit déjà pour s'assurer de produire et de mettre en marché des produits supérieurs à ceux de la concurrence dans l'esprit des consommateurs, de par leur qualité, leur salubrité ou du fait qu'ils ont été produits dans le respect de l'environnement.

Aucun des éléments du Cadre stratégique pour l'agriculture n'est nouveau. En fait, le secteur et les gouvernements ont beaucoup fait valoir par le passé l'importance d'une intervention dans chacun de ces domaines. Ce qui est nouveau, c'est l'intégration de ces éléments dans une démarche globale qui fournira au secteur agricole et agroalimentaire canadien des assises solides à partir desquelles il pourra tirer parti au maximum des possibilités qu'offrent les marchés mondiaux. Le secteur pourra ainsi favoriser sa croissance, diversifier sa production et accroître ses activités à valeur ajoutée, ce qui se traduira par une plus grande rentabilité. Mais le Cadre stratégique ne touche pas que le secteur agricole et agroalimentaire : il comporte des avantages pour tous les Canadiens. Mentionnons à cet égard de meilleurs systèmes d'assurance de la salubrité et de la qualité des aliments, de la ferme à l'épicerie, l'adoption accélérée d'initiatives de gestion de l'environnement à la ferme, et le positionnement du deuxième plus important secteur de l'économie canadienne en vue d'une croissance plus marquée.

Cet aperçu constitue une brève introduction aux éléments du Cadre stratégique pour l'agriculture et tient compte de la rétroaction reçue au cours de la première série de consultations.

Gestion des risques de l'entreprise

La complexité et la portée des risques qui se posent aujourd'hui aux agriculteurs en matière de rentabilité ne cessent de croître. Les risques traditionnels que représentent les intempéries, les ravageurs, les maladies et les fluctuations des marchés mondiaux demeurent importants; mais d'autres risques sont venus s'ajouter, tels la perte de la confiance des consommateurs – et, donc, la perte de marchés – par suite de crises touchant la salubrité des aliments ou de préoccupations suscitées par l'incidence des méthodes de production sur l'environnement. L'élargissement des programmes de gestion des risques pour permettre aux agriculteurs d'atténuer efficacement ces risques est l'un des objectifs du CSA.

Les intervenants ont souligné l'importance critique de la gestion des risques en agriculture – y compris celle du régime de gestion de l'offre dans certains secteurs. Les gouvernements en sont conscients et demeurent résolus à offrir des politiques et des programmes de gestion des risques, à appuyer les coopératives et à maintenir le régime de gestion de l'offre au Canada.

Les intervenants ont également reconnu que l'actuel régime de protection du revenu comporte des lacunes et qu'il y aurait lieu d'adopter une meilleure approche – une approche qui protégerait le revenu des agriculteurs contre les risques inhérents à la pratique de l'agriculture tout en misant sur les meilleurs éléments des programmes existants afin de favoriser des gains de productivité et de stimuler l'investissement et l'innovation à la ferme.

À la lumière de la rétroaction offerte par les intervenants et du travail déjà réalisé par les gouvernements, on propose d'adopter un régime plus intégré de gestion des risques qui se fonde sur deux éléments clés : un régime d'assurance général et un volet stabilisation-investissement. Comme par le passé, on incitera les agriculteurs à compléter les programmes publics de gestion des risques par des stratégies offertes par le secteur privé, car les deux ont un rôle fondamental à jouer pour ce qui est d'atténuer les préjudices

éventuels.

Couverture élargie : conformément au Cadre stratégique pour l'agriculture, différentes possibilités sont envisagées en vue d'élargir et d'améliorer le modèle d'assurance-récolte existant de façon à couvrir une vaste gamme de risques et de produits agricoles. En outre, on étudie les possibilités dans les secteurs public et privé en vue de définir les options des programmes qui offriraient une protection contre le manque à gagner découlant de la destruction des actifs productifs.

Stabilisation et investissement : dans le cadre des programmes actuels, on envisage de maintenir le Compte de stabilisation du revenu net (CSRN) comme mécanisme de stabilisation (son rôle actuel) et de l'utiliser également pour appuyer les investissements visant à accroître la capacité de gestion des risques des producteurs et à favoriser la rentabilité, la croissance et la diversification des entreprises, ainsi que les activités à valeur ajoutée.

Dans l'ensemble, les gouvernements visent, en étroite concertation avec l'industrie, à promouvoir l'utilisation d'un ensemble intégré de programmes afin d'atténuer les risques en tenant compte de l'ensemble de l'exploitation agricole, en misant sur les points forts des programmes établis et en concevant de nouveaux outils pour gérer les risques qui ne sont pas couverts par ces programmes. Le volet renouvelé du secteur, dont les orientations sont décrites ci-dessous, sera conçu de façon à s'harmoniser avec le régime proposé de gestion des risques afin d'offrir aux agriculteurs un ensemble intégré d'outils de gestion modernes.

Renouveau

Comme d'autres secteurs de l'économie canadienne, l'agriculture devient rapidement de plus en plus axée sur le savoir. Les progrès de la science et de la technologie offrent des possibilités de s'attaquer aux problèmes en matière d'environnement et de qualité et de salubrité des aliments, ainsi que de créer de nouveaux produits qui répondent mieux aux exigences très variées des consommateurs. Ces changements présentent de nouveaux défis et de nouvelles possibilités au chapitre de la gestion, et les producteurs doivent de plus en plus s'engager dans un apprentissage continu pour suivre le rythme du changement.

Les divers intervenants nous ont confirmé l'importance de la formation, du perfectionnement des compétences et de l'adoption de pratiques optimales pour ce qui est de positionner le secteur afin qu'il soit rentable. Dans ce contexte, ils ont reconnu que les agriculteurs débutants, les agriculteurs à la mi-carrière et ceux qui vont prendre leur retraite ont besoin de compétences et d'outils différents, qui répondent à leurs besoins particuliers.

Le CSA propose diverses mesures pour aider les agriculteurs à mieux comprendre leur situation et les options dont ils disposent, et à faire des choix éclairés qui soient avantageux pour eux et pour leur famille. Parmi ces propositions, citons l'amélioration des services de gestion et des services-conseils publics et privés ainsi que l'accès à des renseignements de référence en matière de gestion et de commercialisation pour aider les agriculteurs à accroître la rentabilité de leur exploitation.

On propose également d'élaborer un processus public/privé qui permettrait d'établir un consensus sur les compétences et les outils nécessaires en agriculture et d'explorer un certain nombre de possibilités : élaboration et mise en œuvre de programmes de perfectionnement des compétences, au besoin, amélioration des possibilités d'apprentissage en gestion des affaires, en gestion de l'environnement et en gestion des systèmes d'assurance de la salubrité et de la qualité des aliments, et mise en œuvre de programmes de recyclage et de soutien à l'intention des agriculteurs qui choisissent de réaliser des activités à l'extérieur de la ferme.

Le développement et le soutien des coopératives de producteurs constituent une démarche importante dans la poursuite des objectifs en matière de renouveau. Les coopératives pourraient devenir des partenaires importants du gouvernement pour ce qui est de garantir que les agriculteurs ont à leur disposition les outils nécessaires pour régler les problèmes qui se posent à eux, pour être concurrentiels et pour tirer parti des possibilités dans les domaines de la science, de la salubrité des aliments et de la gérance de

l'environnement. Il faudra envisager différentes stratégies habilitantes en vue de maintenir et d'accroître cet investissement direct des producteurs.

Parmi les autres propositions, citons l'amélioration de l'accès aux capitaux pour les agriculteurs débutants et pour ceux qui veulent agrandir leur exploitation, passer à une production à valeur ajoutée ou diversifier leur production. Les gouvernements proposent également d'élaborer des réseaux tout au long de la chaîne de valeur de façon à assurer un lien plus direct entre les percées scientifiques et la mise à profit de nouvelles possibilités économiques pour les agriculteurs.

Les initiatives proposées pour renouveler le secteur, de même que les propositions discutées précédemment pour les programmes de gestion des risques, visent à fournir des fondements solides qui permettraient aux producteurs d'accroître la rentabilité de leur entreprise.

Salubrité et qualité des aliments

Grâce à un engagement ferme de l'industrie et des gouvernements, le secteur agricole et agroalimentaire canadien a acquis, à l'échelle mondiale, la réputation de toujours offrir des aliments sains, de grande qualité. Le secteur et le gouvernement reconnaissent que cette réputation peut être exploitée afin d'accroître la rentabilité du secteur, plus particulièrement dans le contexte commercial actuel où les consommateurs attendent et exigent des garanties toujours plus grandes quant à la salubrité et à la qualité des aliments qu'ils consomment.

Le secteur prend les mesures nécessaires pour répondre à ces exigences. Les gouvernements reconnaissent la nécessité de favoriser et d'appuyer les efforts de l'industrie, tout en les intégrant dans un cadre stratégique plus général visant à garantir une meilleure rentabilité pour le secteur.

Les discussions avec les intervenants sur le CSA proposé ont confirmé un appui solide pour un système alimentaire canadien pouvant offrir des preuves documentées de la salubrité et de la qualité de ses produits. Il est largement reconnu que le renforcement des systèmes de contrôle de la salubrité et de la qualité des aliments tout au long de la chaîne de production agricole et agroalimentaire débouchera sur des possibilités commerciales rentables pour le secteur.

Les mesures proposées dans le CSA faciliteraient le développement, piloté par l'industrie, de systèmes de salubrité des aliments, de systèmes d'assurance de la qualité, au besoin, ainsi que de systèmes de traçabilité dans l'ensemble de la chaîne de production agroalimentaire. On propose également que les gouvernements reconnaissent les systèmes de contrôle de la salubrité et de la qualité des aliments de l'industrie, le cas échéant, et que des travaux de recherche soient menés pour améliorer les systèmes de contrôle de la salubrité et de la qualité des aliments ainsi que les systèmes de traçabilité. De plus, le CSA renforcerait les systèmes d'information et de surveillance que les gouvernements utilisent actuellement dans le domaine de la salubrité des aliments.

Environnement

La gérance de l'environnement est un déterminant clé, tant de la viabilité à long terme que de la rentabilité du secteur, et a été présentée de la sorte par les intervenants dans leurs commentaires. Les préoccupations du public concernant l'environnement et le rôle que joue le secteur dans sa gérance vont en grandissant. En réponse à ces préoccupations, les acheteurs de produits agricoles commencent à réclamer des preuves de l'application de méthodes de production respectueuses de l'environnement.

Les agriculteurs sont les gérants des terres, et le secteur prend déjà des moyens pour gérer les risques connus pour l'environnement. L'industrie a manifesté le désir d'améliorer son mode de gérance, et le CSA propose cinq domaines clés où les pouvoirs publics peuvent apporter une aide.

Pour favoriser la sensibilisation et l'information du public pour ce qui est des enjeux agroenvironnementaux et de la performance environnementale du secteur, on propose que des indicateurs agroenvironnementaux communs soient employés ainsi que des outils d'analyse qui permettent de suivre et

de prédire la performance agroenvironnementale.

On propose également d'étendre les travaux de recherche pour améliorer nos connaissances des liens qui existent entre l'agriculture et l'environnement et pour mettre au point des pratiques de gestion optimales.

Pour déterminer les priorités en matière d'environnement, on propose que les gouvernements collaborent avec le secteur à atteindre un objectif ultime, à savoir que chaque agriculteur procède à une analyse environnementale de base. Lorsque des enjeux environnementaux qui profiteraient d'une action plus poussée sont cernés, des plans environnementaux pour les exploitations ou des plans environnementaux régionaux pourraient être élaborés et mis en œuvre afin de prendre ces priorités en charge. L'accent serait mis sur l'adoption volontaire de mesures et une aide serait offerte au secteur pour mettre en œuvre cette approche.

Enfin, pour tirer pleinement parti des activités susmentionnées et accroître la part de marché et la rentabilité du secteur, les gouvernements proposent de travailler avec le secteur à élaborer puis à mettre à la disposition des producteurs un programme reconnu de certification agroenvironnementale, à participation volontaire.

Science et innovation

Les progrès des sciences et de la technologie sont liés depuis longtemps à la réussite du secteur agricole et agroalimentaire canadien, et l'un des objectifs du CSA est justement de faire du Canada un chef de file mondial en matière d'innovation. Pour réaliser cet objectif, il faudra acquérir de nouvelles connaissances et mettre au point de nouvelles technologies, et le secteur devra mettre à profit ce savoir et ces technologies plus rapidement qu'avant. Les progrès en science et l'innovation permettent d'améliorer la productivité et sont essentiels à la création d'une nouvelle gamme de produits alimentaires et non alimentaires qui approvisionneront de nouveaux marchés au pays et à l'étranger. En devançant ses concurrents, le Canada accélérera les progrès de la science et le rythme de l'innovation au pays et attirera encore davantage d'activités de R.-D., d'investissements et d'expertise.

Les propositions en matière de science et d'innovation que l'on trouve actuellement dans le CSA mettent l'accent sur l'établissement des priorités, la répartition des investissements en science et en innovation de manière à soutenir les autres éléments du Cadre et la coordination des efforts entre les gouvernements, le secteur et les établissements de recherche privés pour faire en sorte que nos investissements rapportent le plus possible.

Entre autres mesures, on propose comme première étape essentielle d'entreprendre des analyses comparatives des investissements en science et en innovation dans des domaines prioritaires, avant d'élaborer un plan d'action visant à ajuster nos efforts. On suggère aussi l'établissement d'une base commune d'information sur l'adoption des technologies dans le but d'améliorer la coordination dans le domaine de la science et de l'innovation. Il importe aussi de noter que la recherche et le développement jouent un rôle vital dans l'acquisition par le secteur agricole et agroalimentaire de nouvelles connaissances dans les domaines de la salubrité et de la qualité des aliments ainsi que de la production durable.

Se faire connaître au pays et à l'étranger et maximiser les possibilités à l'échelle internationale

La première étape consiste à bâtir l'infrastructure qui permettra de faire du Canada le chef de file mondial. Ensuite, il nous faudra faire reconnaître, autant chez nous qu'à l'étranger, les efforts que nous déployons pour devenir le chef de file mondial – en matière de salubrité et de qualité des aliments, de production respectueuse de l'environnement, et de création de produits et de services innovateurs, fondés sur l'agriculture, qui répondent aux besoins du marché et même les devançant. Il est essentiel d'en arriver là si l'on veut tirer le maximum d'avantages du CSA au profit du secteur et du Canada. Les discussions avec les intervenants ont fait ressortir clairement que le commerce et les questions internationales étaient capitales pour le succès du secteur.

Pour passer à cette prochaine étape, les propositions actuelles portent notamment sur la préparation de

messages uniformes qui constitueraient la base d'une campagne globale de promotion de l'image de marque. Cette campagne viserait à faire reconnaître la capacité du secteur canadien de satisfaire aux exigences toujours changeantes de consommateurs avertis sur les marchés intérieurs et internationaux. Les messages seraient axés sur les progrès tangibles accomplis par le secteur pour offrir des produits de qualité à sa clientèle.

En outre, le gouvernement du Canada continuerait de défendre les intérêts commerciaux du secteur en se servant de l'image de marque du Canada pour élaborer des stratégies ciblées de développement des marchés à l'intention des marchés étrangers clés à croissance rapide.

Les parties suivantes renferment de plus amples détails sur chacun des cinq volets du CSA, notamment les principaux éléments qui composeront l'entente entre les gouvernements pour faire du CSA une réalité. Il s'agit des éléments suivants : objectifs communs, cibles et indicateurs, et mesures de mise en œuvre.

Gestion des risques de l'entreprise

De concert avec l'industrie, les gouvernements élaborent une nouvelle approche de la gestion des risques, axée sur l'avenir. Cette approche visera à protéger le revenu des agriculteurs contre les aléas des conditions météorologiques, des ravageurs et des marchés mondiaux, tout en favorisant l'adoption de stratégies d'atténuation des risques nouveaux et en appuyant la croissance, la diversification et les activités à valeur ajoutée dans le secteur canadien de l'agriculture. L'approche proposée comporte deux volets intégrés : assurance et stabilisation-investissement. Les changements proposés reflètent le désir qui a été exprimé par un grand nombre d'intervenants de corriger les lacunes du régime actuel de protection du revenu tout en misant sur les structures déjà en place. La proposition est décrite plus en détail ci-après.

Principes des programmes

Un certain nombre de principes sont proposés pour guider la conception des programmes. Ces principes tiennent compte des objectifs des programmes, ainsi que de divers facteurs commerciaux et économiques. Parmi les principes proposés pour les programmes, notons : réduire le plus possible les risques de requêtes en compensation; fausser le moins possible les décisions de production et de commercialisation des agriculteurs, y compris réduire le risque moral; mettre l'accent sur la gestion des risques en vue d'assurer la stabilité de l'ensemble de l'exploitation agricole; favoriser l'utilisation de pratiques de gestion des risques, et contribuer à la mise au point et à l'utilisation d'outils de gestion des risques offerts par le secteur privé; être relativement simples à administrer et transparents pour les participants; réduire le plus possible la capitalisation des avantages dans la valeur de l'actif agricole; favoriser la rentabilité en encourageant l'innovation, une meilleure gestion de l'environnement et une plus grande salubrité des aliments; s'attacher à stabiliser le revenu des agriculteurs et, dans le cas des programmes de renouveau, viser à accroître le revenu lorsque le niveau de ce dernier est inadéquat; faciliter la planification à long terme pour les agriculteurs.

Objectifs communs proposés

Les objectifs suivants sont envisagés :

- accroître la capacité du secteur agricole de gérer les risques de l'entreprise;
- travailler à accroître la rentabilité, la croissance, la diversification et les activités à valeur ajoutée;
- élaborer une approche commune des programmes à l'échelle du Canada, selon laquelle les dispositions relatives aux critères d'admissibilité et au calcul des paiements pour les programmes de gestion des risques de l'entreprise sont déterminées conjointement par les gouvernements, font l'objet d'un partage des coûts avec les producteurs sur la base d'une formule fédérale-provinciale-territoriale, et sont mises en œuvre à l'échelle nationale.

Cibles et indicateurs proposés

On propose d'établir des cibles et des indicateurs en regard des principes des programmes de gestion des risques afin de permettre aux gouvernements de faire rapport aux producteurs et aux citoyens sur l'efficacité des programmes.

Voici les cibles et les indicateurs proposés :

- comparer la marge globale des agriculteurs à la moyenne quinquennale afin de déterminer dans quelle mesure les programmes de gestion des risques ont permis de stabiliser les revenus des agriculteurs;
- analyser la gamme des productions afin de déterminer dans quelle mesure la diversification a accru la rentabilité et la compétitivité des entreprises;
- suivre l'utilisation par les agriculteurs des outils publics et privés de gestion des risques et des pratiques de planification stratégique afin de déterminer dans quelle mesure les risques de l'ensemble de l'exploitation agricole sont couverts;
- analyser les procédures administratives afin de surveiller les améliorations de l'efficacité administrative des programmes de gestion des risques.

Mesures de mise en œuvre proposées

L'approche proposée pour la gestion des risques de l'entreprise repose sur deux moyens que les gouvernements pourraient utiliser pour travailler avec les producteurs afin d'accroître la viabilité et la rentabilité des exploitations agricoles.

Premièrement, les gouvernements continueront de travailler avec les producteurs pour les aider à se protéger contre les manques à gagner découlant de catastrophes et pour permettre à leur entreprise de continuer à fonctionner par la suite.

Deuxièmement, les gouvernements pourraient collaborer avec les producteurs pour les aider à soutenir la rentabilité future de leur entreprise. Divers moyens pourraient être mis en œuvre à cette fin, dont : promouvoir de bonnes pratiques de gestion de la production afin d'accroître la productivité et de réduire les coûts; encourager les investissements dans la salubrité des aliments et dans une production respectueuse de l'environnement afin d'atténuer les risques de manque à gagner et d'accroître les possibilités de commercialisation des produits; appuyer la mise à profit de nouvelles possibilités pour les produits à valeur ajoutée ainsi que le développement de nouveaux marchés.

Dans certains cas, lorsque les producteurs éprouvent des difficultés particulières à gérer leur entreprise, les gouvernements pourraient les aider par le biais de programmes spécialisés du volet renouveau, notamment des programmes de perfectionnement des compétences et d'accès à des capitaux (voir ci-après), de façon à mieux répondre à leurs besoins particuliers.

Dans le but de simplifier l'adaptation, tant du point de vue du producteur que de celui de l'administration des programmes, il est proposé que le nouveau cadre de gestion des risques de l'entreprise s'appuie sur les programmes existants, soit l'*assurance-récolte* et le programme *Compte de stabilisation du revenu net (CSRN)*.

Assurance

On propose d'élargir l'*assurance-récolte* pour couvrir un plus vaste éventail de risques et de denrées agricoles afin que les agriculteurs puissent bénéficier de la meilleure couverture possible contre les manques à gagner découlant de catastrophes. Les organismes d'assurance-récolte à travers le pays pourraient examiner les lacunes éventuelles de la couverture (p. ex., cultures fourragères et horticoles) et planifier des mesures pour les combler lorsque la demande existe. De même, afin d'élargir la couverture et d'accroître l'efficacité du programme, les gouvernements examineront la possibilité d'utiliser, le cas échéant, des technologies telles l'imagerie par satellite et des outils tels les services dérivés des

programmes météorologiques. Des efforts spéciaux pourraient être déployés pour offrir une couverture aux nouvelles entreprises, dans les cas où l'information adéquate n'est pas toujours à la disposition des producteurs.

Comment cette proposition pourrait-elle combler les principales lacunes dans la couverture d'assurance?

Afin d'aider à étendre la couverture et à maintenir des taux de prime attractifs, tout en conservant suffisamment de souplesse pour tenir compte des besoins particuliers des producteurs, on pourrait élaborer une option d'assurance-récolte fondée sur l'ensemble de l'exploitation agricole. Cette option offrirait une protection contre les risques pouvant avoir un impact sur la production pour un grand nombre de cultures spécifiques. Elle s'ajouterait à l'assurance propre à chaque culture. En outre, les gouvernements examineront des méthodes pour récompenser les agriculteurs qui investissent dans de bonnes pratiques de gestion visant à assurer la salubrité des aliments et une production respectueuse de l'environnement.

Qu'est-ce que les producteurs trouveraient attrayant dans une option d'assurance-récolte axée sur « l'ensemble de l'exploitation »?

Afin d'élargir la gamme des choix qui s'offrent aux agriculteurs en matière de gestion des risques assurables, on propose que les gouvernements travaillent avec le secteur privé à la mise au point de nouveaux instruments et protocoles de gestion des risques. On envisage notamment la mise au point d'instruments permettant d'assurer l'interruption des activités, ce qui permettrait aux producteurs qui le souhaitent de se prémunir contre les manques à gagner découlant de la perte d'actifs productifs due à des risques désignés (p. ex., perte de poulets due à la salmonellose).

Comment pourrait-on étendre la couverture de façon à inclure l'interruption des activités?

Stabilisation et investissement

On propose de remanier le CSRN pour en faire un programme plus dynamique de stabilisation et d'investissement à des fins de gestion des risques.

Afin d'élargir et de renforcer le CSRN comme outil de stabilisation, on propose de revoir les méthodes et plafonds de contribution actuels pour faire en sorte que les producteurs jouissent de suffisamment de latitude et aient la possibilité d'accumuler suffisamment d'argent dans leur compte pour être en mesure de stabiliser leur revenu lorsque des baisses importantes surviennent à l'occasion. On envisage également d'injecter des fonds dans les comptes dont les soldes sont bas parce que les producteurs n'ont pas participé, ou n'ont pas pu participer, au programme au cours des dernières années.

Si les plafonds des contributions de contrepartie dans le cadre du CSRN augmentaient de façon appréciable, croyez-vous que le CSRN deviendrait alors un outil de stabilisation beaucoup plus efficace?

Afin de favoriser l'équité et l'accessibilité du programme CSRN, on propose d'abord de revoir la formule de contribution afin de corriger les inéquités potentielles entre les secteurs de production, de façon à tenir compte des exploitations (comme les exploitations de production de pommes de terre) dont le revenu brut est généralement largement au-dessus du plafond actuel, même dans le cas d'exploitations de taille moyenne. On propose également d'examiner la situation des agriculteurs débutants pour s'assurer qu'ils sont en mesure d'utiliser le programme.

Est-ce que le fait de rajuster la formule de contribution actuelle, fondée sur une proportion de 3 p. 100 des VNA, afin d'inclure également un pourcentage de la marge de l'ensemble de l'exploitation permettrait d'adapter le programme aux réalités des entreprises agricoles d'aujourd'hui?

Pour faire en sorte que le programme soit utilisé de façon efficace comme mécanisme de stabilisation, on

propose de revoir les seuils de retrait et les incitatifs connexes.

Comment pourrait-on renforcer le CSRN afin qu'il serve d'outil de stabilisation?

Afin d'encourager et d'appuyer les investissements dans la capacité du secteur à gérer les risques et à innover, on propose de donner aux agriculteurs la possibilité d'utiliser des fonds de contrepartie des gouvernements par le biais d'un nouveau seuil d'investissement. Les investissements effectués par les agriculteurs qui cadrent avec les objectifs stratégiques définis dans le nouveau CSA pourraient, sous réserve de certaines limites et autres conditions, permettre aux agriculteurs de recevoir des fonds de contrepartie à un taux pouvant être supérieur au ratio actuel d'un dollar pour un dollar. Vu l'importance d'investir dans l'avenir, les gouvernements pourraient envisager de donner au secteur soumis à la gestion de l'offre un accès limité aux fonds de contrepartie des gouvernements pour des investissements admissibles.

Dans le cas d'une exploitation agricole qui fait face à un risque potentiellement important, comment évalueriez-vous l'option qui consiste à donner au producteur la possibilité d'utiliser le CSRN non seulement à des fins de stabilisation (dans le cas où les revenus de l'exploitation commenceraient à diminuer) mais aussi à des fins d'investissement, en vue d'améliorer la viabilité de l'exploitation dans l'avenir?

Autre

On propose que les gouvernements maintiennent les programmes de paiements anticipés pour aider les producteurs à gérer leurs flux de trésorerie tout au long de l'année.

On propose que les gouvernements envisagent de mettre un terme au Programme canadien du revenu agricole (PCRA) et aux divers programmes complémentaires fédéraux-provinciaux-territoriaux axés sur la gestion des risques. On pourrait examiner les lacunes potentielles de la couverture selon divers scénarios dans le but de recommander des rajustements supplémentaires aux deux programmes principaux de gestion des risques.

Administration

Pour offrir un service efficient et efficace aux agriculteurs, dans un esprit d'amélioration continue, les gouvernements pourraient mettre en commun leurs connaissances et leurs informations, et travailler ensemble à la mise au point et à l'offre des produits et des services.

Les gouvernements pourraient collaborer entre eux, et coordonner et partager l'information afin de concevoir et de mettre en œuvre des programmes de gestion des risques dans le cadre d'une approche intégrée, axée sur les clients.

Les gouvernements pourraient mettre sur pied une base de données sur la gestion des risques de l'entreprise afin de favoriser le partage de l'information entre eux ou entre leurs mandataires, afin d'assurer la mise en œuvre et la prestation des programmes de gestion des risques de l'entreprise et leur intégration avec les autres programmes visés par cet accord.

Renouveau

Les gouvernements sont intéressés à élaborer, de concert avec l'industrie, des objectifs et des mesures pour contribuer à faire en sorte que les producteurs aient accès aux capitaux, à l'information et aux connaissances dont ils ont besoin pour prendre les meilleures décisions de gestion pour leur exploitation. Les programmes de renouveau seraient conçus pour fonctionner en tandem avec les programmes de gestion des risques et pour permettre aux agriculteurs de continuer à répondre aux exigences du marché et des consommateurs, lesquelles évoluent de plus en plus rapidement. Une approche à plusieurs facettes pour les programmes de renouveau, qui comporterait des avantages pour l'ensemble des producteurs canadiens – qu'ils soient débutants, à la mi-carrière ou sur le point de prendre leur retraite – est décrite ci-après.

Objectifs communs proposés en matière de résultats

Les gouvernements pourraient fixer les objectifs suivants pour aider les agriculteurs :

- accroître la rentabilité des exploitations agricoles;
- permettre aux agriculteurs de prendre des décisions sur les sources de revenu;
- permettre aux agriculteurs de répondre aux exigences du marché et des consommateurs en matière de qualité et de salubrité des aliments ainsi que de production respectueuse de l'environnement;
- permettre aux agriculteurs de tirer parti des possibilités créées par la science et l'innovation.

Objectifs communs proposés en matière de gestion

On propose que les gouvernements s'assurent que les agriculteurs puissent accéder aux programmes et services publics et privés qui pourraient aider :

- les agriculteurs débutants à accéder aux compétences, aux connaissances, aux outils et aux possibilités en matière de gestion des risques qui leur permettraient de réussir comme exploitants agricoles;
- les agriculteurs à améliorer leurs compétences en gestion et leurs compétences techniques, particulièrement lorsqu'elles touchent la gestion de l'environnement, la salubrité et la qualité des aliments, les nouveaux produits et marchés, et la science et l'innovation;
- les agriculteurs qui choisissent d'exploiter d'autres possibilités de revenu à perfectionner les compétences nécessaires pour y arriver;
- les agriculteurs qui prévoient le transfert de leur exploitation à perfectionner les compétences requises et à disposer des options nécessaires pour assurer un retrait réussi de l'agriculture;
- les agriculteurs à évaluer le rendement et la capacité de leur exploitation agricole, à améliorer leur capacité de prendre des décisions sur la gestion de leur entreprise, et à examiner en profondeur et saisir des débouchés commerciaux.

Les objectifs des programmes particuliers peuvent varier selon la composition du secteur agricole de chaque province, territoire et région.

Cibles et indicateurs proposés

On propose que les gouvernements établissent des cibles et des indicateurs pour les objectifs de renouveau précités en matière de résultats et de gestion – objectifs qui pourraient varier d’une province et d’un territoire à l’autre – de manière à tenir compte de la composition du secteur agricole de chaque juridiction.

Mesures de mise en oeuvre proposées

Les mesures de mise en oeuvre proposées pourraient comprendre l’appui et la création, par les gouvernements, de réseaux dans le domaine de la science et de l’innovation de manière à saisir de nouveaux débouchés économiques pour les agriculteurs :

- en faisant la promotion de la recherche pour accroître le transfert de technologie résultant des progrès en science et en innovation;
- en améliorant la diffusion de l’information portant sur la science et l’innovation;
- en établissant ou en développant davantage des programmes visant à tirer parti de nouvelles possibilités économiques jusqu’à l’étape de l’étude de faisabilité.

Les gouvernements pourraient également faciliter l’accès aux capitaux pour les agriculteurs débutants et les agriculteurs qui agrandissent leur exploitation, passent à une production à valeur ajoutée ou diversifient leur production :

- en améliorant l’accès aux services conçus pour aider les agriculteurs à obtenir du financement pour leurs fermes et pour d’autres entreprises agricoles, et en sensibilisant les agriculteurs à ces services;
- en encourageant les investisseurs privés à se lancer en agriculture et dans des entreprises du secteur agricole.

Il est en outre proposé que les gouvernements accordent une aide pour améliorer les services-conseils publics et privés qui fournissent de l’information sur les affaires et la succession. Le soutien pourrait être accordé :

- en recourant à des experts contractuels ou à des experts du secteur public, ou à une combinaison de ces deux possibilités, pour assurer la prestation des services;
- en sensibilisant davantage les agriculteurs aux services-conseils privés;
- en améliorant l’accès aux services-conseils et à la formation, notamment par la mise en oeuvre possible d’un système de bons donnant accès aux services-conseils publics et privés.

Les gouvernements pourraient envisager des options pour les situations où les agriculteurs ne sont pas admissibles aux programmes de gestion des risques ou ne sont pas suffisamment couverts par ces programmes.

Les gouvernements pourraient mettre des données de référence en gestion et en commercialisation à la disposition des agriculteurs de manière à les aider à accroître la rentabilité de leur entreprise.

Les gouvernements pourraient élaborer un processus conjoint public/privé en vue d’établir un consensus sur les types de compétences, y compris celles propres à une région ou à un secteur, et sur le type d’information sur le marché du travail nécessaires à la croissance du secteur agricole dans l’avenir. Toutefois, si de tels processus existent déjà dans une province ou un territoire, les rôles et les responsabilités de cette province ou de ce territoire seraient respectés et les nouveaux programmes axés sur

les compétences appuieraient les mécanismes privés et publics déjà en place.

Les gouvernements pourraient promouvoir une utilisation accrue des services-conseils et des services de planification commerciale en offrant un service de suivi pour aider les agriculteurs à prendre des décisions sur leur avenir et les sensibiliser davantage aux programmes de renouveau en :

- appuyant divers mécanismes d'aide, tels les cercles de gestion agricole, les syndicats de gestion et les réseaux à l'intention des agriculteurs débutants;
- favorisant l'accès aux activités de soutien par les pairs, au mentorat et au réseautage;
- assurant l'accès aux données sur les meilleures pratiques utilisées par les fermes les plus rentables, par région et par secteur.

Les gouvernements pourraient favoriser les possibilités d'apprentissage dans les domaines de la gestion d'entreprise, de la gestion de l'environnement, et de la salubrité et de la qualité des aliments de manière à respecter les objectifs du CSA.

Les gouvernements pourraient fournir l'accès à des programmes de formation et de soutien à l'intention des agriculteurs qui choisissent de réaliser des activités à l'extérieur de la ferme, et de perfectionner et d'appliquer leurs compétences à des activités professionnelles connexes.

Salubrité et qualité des aliments

Le secteur est conscient de l'évolution des attentes des consommateurs à l'égard des systèmes d'assurance de la salubrité et de la qualité des aliments; il a commencé à prendre des mesures pour répondre à ces nouvelles demandes. En juin 2001, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont approuvé un processus visant à faire reconnaître par le gouvernement les systèmes de salubrité des aliments à la ferme, une première étape importante en vue de répondre aux besoins des consommateurs et du marché, et, par conséquent, d'assurer la rentabilité à long terme du secteur.

Cependant, il faut en faire plus pour aider le secteur à continuer de devancer les attentes des consommateurs, qui évoluent constamment. Des objectifs à l'intention des gouvernements, élaborés en consultation avec le secteur, sont présentés ci-après. Les cibles et indicateurs, ainsi que les mesures de mise en œuvre proposés fournissent plus de renseignements sur les façons d'atteindre les objectifs proposés et sur les moyens que prendraient les gouvernements pour informer les Canadiens des progrès réalisés.

Objectifs communs proposés en matière de résultats

On propose que les gouvernements, en collaboration avec le secteur et les consommateurs, atteignent les objectifs communs suivants en matière de salubrité et de qualité des aliments :

- protéger la santé humaine en réduisant les risques de contamination;
- accroître la confiance des consommateurs à l'égard de la salubrité et de la qualité des aliments vendus au Canada et exportés à l'extérieur du pays;
- améliorer la capacité du secteur de répondre aux exigences du marché en matière de salubrité et de qualité des aliments, voire dépasser ces exigences;
- multiplier les possibilités à valeur ajoutée en adoptant des systèmes de contrôle de la salubrité et de la qualité des aliments.

Objectifs communs proposés en matière de gestion

On propose que les gouvernements travaillent avec le secteur à élaborer et à mettre en œuvre des systèmes de contrôle de la salubrité et de la qualité des aliments dans l'ensemble de la filière agroalimentaire.

Conjointement, les gouvernements pourraient :

- augmenter considérablement la qualité, la quantité et la disponibilité des données et des autres renseignements nécessaires pour faciliter la mise au point de stratégies de gestion des risques et de systèmes de contrôle de la salubrité et de la qualité des aliments dirigés par l'industrie;
- établir des systèmes de gouvernance pour permettre l'élaboration de politiques intégrées et l'harmonisation des lois;
- mettre en place un mécanisme de supervision gouvernementale des systèmes de contrôle de la salubrité et de la qualité des aliments dirigés par l'industrie.

Cibles et indicateurs proposés

On propose que les gouvernements travaillent avec le secteur à l'atteinte, d'ici 2008, des cibles suivantes au chapitre

de la salubrité et de la qualité des aliments :

- tous les secteurs de production mettront au point des systèmes de contrôle des processus reconnus par le gouvernement, ou appliqueront de tels systèmes;
- tous les autres secteurs de la filière agroalimentaire qui nécessitent des systèmes de contrôle des processus reconnus par le gouvernement mettront au point de tels systèmes, ou les appliqueront;
- tous les secteurs qui nécessitent un système national de contrôle de la qualité afin de satisfaire aux exigences commerciales mettront au point des systèmes de contrôle des processus reconnus par le gouvernement, ou les appliqueront;
- quatre-vingt pour cent des produits nationaux offerts au détail seront retraceables dans l'ensemble de la filière agroalimentaire. Tous les produits ou denrées pour lesquels des systèmes de contrôle des processus sont mis au point devront pouvoir être retracés.

On propose que les gouvernements s'emploient à :

- augmenter le taux de transfert des technologies issues des travaux publics de recherche et de développement afin d'appuyer la détection et le contrôle des risques;
- veiller à ce que les données et renseignements pertinents nécessaires pour soutenir les systèmes de santé publique et de salubrité des aliments soient facilement utilisables et mis en commun entre les gouvernements et, s'il y a lieu, avec le secteur et d'autres partenaires.

Mesures de mise en oeuvre proposées

Salubrité des aliments

Les gouvernements pourraient, en collaboration avec le secteur et d'autres intervenants :

- offrir des programmes, du financement et une aide technique pour faciliter le développement et la mise en œuvre, par le secteur, de systèmes de contrôle des processus reconnus par le gouvernement;
- adopter des mesures visant à aider le secteur à élaborer des documents de formation et des cours de formation pertinents sur la salubrité des aliments;
- établir un système national de surveillance gouvernementale, crédible et coordonné, pour les systèmes de contrôle de la salubrité des aliments; mettre au point un système de surveillance national pour les programmes de salubrité des aliments à la ferme d'ici la fin de 2003, et étendre le système de surveillance à d'autres secteurs de la filière agroalimentaire, selon les besoins;
- travailler de concert avec les ministres de la Santé à l'élaboration d'un mécanisme national de processus décisionnel coordonné au chapitre de la salubrité des aliments;
- améliorer, au sein de leur juridiction, les systèmes de surveillance de la santé publique pour ce qui est des questions touchant la salubrité des aliments, par les moyens suivants :
 - réaliser un inventaire et une analyse des systèmes actuels de cueillette et de diffusion des renseignements d'ici la fin de 2003;
 - déterminer toutes les implications juridiques associées à la cueillette, au partage et à la diffusion des renseignements, et élaborer, d'ici 2004, un projet de stratégie en vue d'en tenir compte;

- élaborer un projet de stratégie et un plan de mise en œuvre afin d'améliorer la surveillance de la santé publique, ainsi que le partage et la diffusion de l'information, d'ici 2005;
- s'employer à améliorer le cadre juridique et le processus décisionnel s'appliquant à la salubrité des aliments, notamment en établissant des normes nationales axées sur les résultats et en harmonisant les lois. Les gouvernements pourraient élaborer conjointement un plan d'action pour la législation modèle que l'on examinerait d'ici juin 2003 et s'efforcer d'intégrer la législation modèle dans leurs systèmes législatifs d'ici 2008.

Qualité des aliments

On propose que les gouvernements favorisent l'acceptation des produits agricoles et agroalimentaires canadiens à l'échelle internationale. Ils pourraient également établir, s'il y a lieu et à la demande du secteur, des programmes nationaux crédibles et coordonnés pour faciliter la mise au point de systèmes d'assurance de la qualité des aliments reconnus par le gouvernement, et offrir, le cas échéant, une aide technique et du financement à cet effet.

Traçabilité

On propose que les gouvernements facilitent la mise en œuvre, par le secteur, de systèmes de traçabilité dans l'ensemble de la filière agroalimentaire, en utilisant, par exemple, les moyens suivants :

- aider l'industrie agricole et agroalimentaire à établir des normes de gestion des données pour les systèmes de traçabilité;
- continuer de favoriser l'élaboration de systèmes de traçabilité au niveau du commerce de détail;
- fournir de l'aide financière et technique pour la mise au point de systèmes de traçabilité et d'identification des produits, notamment de systèmes de préservation de l'identité, dans l'ensemble de la filière agroalimentaire.

Recherche en matière de salubrité et de qualité des aliments

On propose que les gouvernements collaborent avec le secteur et d'autres institutions afin de coordonner les activités de recherche et de promouvoir le transfert de technologie pour :

- améliorer les méthodes de détection et de contrôle des risques liés à la salubrité des aliments;
- cerner les risques et élaborer des stratégies d'intervention pour la gestion des risques;
- favoriser et améliorer la mise au point et la mise en œuvre de systèmes plus efficaces de salubrité alimentaire, de traçabilité et de contrôle de la qualité des aliments, dirigés par l'industrie.

Environnement

Les agriculteurs savent de longue date que la vitalité et la rentabilité à long terme du secteur agricole vont de pair avec sa capacité de coexister harmonieusement avec l'environnement naturel. Ils sont depuis longtemps d'admirables gérants des ressources en sols et en eau du Canada. Aujourd'hui, les producteurs agricoles ont l'occasion de mettre à profit leurs excellentes pratiques environnementales pour accroître la rentabilité de leurs entreprises; en effet, les décisions des consommateurs en matière d'achat sont de plus en plus guidées par le désir que les processus de production et de fabrication soient respectueux de l'environnement.

En collaborant entre eux et avec les intervenants, les gouvernements ont élaboré l'approche suivante, qui comporte des buts significatifs et mesurables, afin d'améliorer la performance environnementale des exploitations partout au pays et de s'assurer que le secteur tire profit de cette amélioration. Ce qui suit est une description de l'approche proposée.

Objectifs communs proposés en matière de résultats

Les gouvernements, en collaboration avec le secteur agricole et d'autres intervenants, pourraient s'employer à poursuivre les objectifs proposés suivants :

- réduire les risques que présente l'agriculture pour la qualité de l'eau et son approvisionnement, et apporter des améliorations à ce chapitre, les priorités clés étant les éléments nutritifs, les agents pathogènes, les pesticides et la conservation de l'eau;
- réduire les risques que présente l'agriculture pour la qualité des sols et apporter des améliorations à ce chapitre, les priorités clés étant la teneur en matière organique du sol et l'érosion du sol causée par l'eau, le vent ou le travail du sol;
- réduire les risques que présente l'agriculture pour la qualité de l'air et de l'atmosphère, et apporter des améliorations à ce chapitre, les priorités clés étant les émissions de particules, les odeurs et les émissions de gaz à effet de serre;
- assurer un équilibre entre la biodiversité et l'agriculture, les priorités clés étant la disponibilité de l'habitat, les espèces en péril et les dommages économiques causés au secteur par la faune.

Objectifs communs proposés en matière de gestion

On propose que les gouvernements poursuivent, en collaboration avec le secteur agricole et d'autres intervenants, les objectifs suivants :

- la réalisation volontaire d'une analyse agroenvironnementale de base dans toutes les exploitations afin de déterminer quelles exploitations et quelles régions doivent appliquer des mesures correctives;
- la mise au point volontaire d'un plan agroenvironnemental ou la participation volontaire à un plan environnemental équivalent par toutes les exploitations pour lesquelles l'analyse agroenvironnementale de base a révélé la nécessité de mettre en place des mesures correctives importantes;
- la mise en place de plans environnementaux pour les exploitations ou de plans environnementaux équivalents, et l'amélioration de la gérance par l'adoption de pratiques écologiques bénéfiques

pour la gestion des éléments nutritifs, des ravageurs, des sols et de l'eau, des nuisances et de la biodiversité, selon les besoins et les situations des exploitations particulières.

Cibles et indicateurs proposés

Alors que les gouvernements collaborent avec le secteur à poursuivre des objectifs communs, on propose que les cibles pour chaque objectif puissent varier d'une région à l'autre du pays, étant donné que le défi environnemental et les écosystèmes naturels diffèrent selon les régions.

On propose que les gouvernements utilisent des indicateurs communs pour évaluer les progrès réalisés dans la poursuite des objectifs communs proposés en matière de résultats et de gestion dans le domaine de l'environnement.

Les indicateurs pourraient faire l'objet de rapports selon le calendrier prévu par le CSA à une fréquence où des changements nobles pourraient être décelés et mesurés.

Mesures de mise en oeuvre proposées

Information au secteur et compréhension des enjeux environnementaux

Les gouvernements pourraient élaborer et utiliser des indicateurs agroenvironnementaux communs et d'autres outils d'analyse appropriés, au besoin, afin de suivre et de prédire la performance agroenvironnementale, de sensibiliser davantage le public, de concourir à l'élaboration de politiques et de programmes, et de faire rapport au public.

Les gouvernements pourraient aussi élaborer et utiliser des réseaux de surveillance de l'environnement afin de déceler les conditions et les tendances environnementales régionales résultant de l'agriculture, de contribuer à définir des indicateurs agroenvironnementaux et d'accroître la sensibilisation du public.

Outils et capacité de gérance

Les gouvernements pourraient effectuer de la recherche et du développement afin de mieux faire comprendre les relations qui existent entre l'agriculture et l'environnement, de mettre au point et d'évaluer des pratiques de production et de gestion agricoles écologiques, et d'établir des normes agroenvironnementales qui concourent à l'atteinte des objectifs communs en matière d'environnement.

Les gouvernements pourraient déterminer les systèmes et les technologies novateurs qui sont propices à une production agricole respectueuse de l'environnement, évaluer ces systèmes et technologies, et diffuser l'information aux intervenants du secteur agricole.

Les gouvernements pourraient mettre à la disposition des décideurs en matière d'aménagement des terres des outils de décision et des renseignements sur l'environnement pour étayer et éclairer la planification locale et régionale de l'aménagement et de la gestion des terres agricoles.

Analyses agroenvironnementales et planification environnementale à la ferme

Les gouvernements pourraient appuyer la réalisation volontaire d'une analyse agroenvironnementale de base dans toutes les exploitations afin de déterminer quelles exploitations et quelles régions doivent appliquer des mesures correctives.

Les gouvernements pourraient concourir à la mise au point et à l'utilisation généralisée de plans environnementaux pour les exploitations afin d'accroître la sensibilisation des agriculteurs à l'environnement, d'évaluer les risques et les avantages que présentent les activités agricoles pour l'environnement, de réduire les risques pour l'environnement et de tirer des avantages écologiques des

activités agricoles.

Les gouvernements pourraient concourir à l'élaboration et à l'utilisation de la planification à l'échelle de la région, des collectivités ou d'un groupe d'exploitations agricoles afin de faciliter la coordination et l'intégration de la planification et de la gestion environnementales à la ferme.

Mesures d'incitation à l'adoption accélérée de mesures

Les gouvernements pourraient mettre en place des programmes à frais partagés à titre de mesures d'incitation à prendre en charge les risques connus que présente l'agriculture pour l'environnement et améliorer les bienfaits de l'agriculture pour l'environnement. Les paiements effectués dans le cadre de ces programmes serviraient à financer des mesures environnementales et pourraient être établis sur la base d'un plan environnemental pour l'exploitation, d'un plan environnemental équivalent ou de tout autre moyen permettant d'évaluer l'importance relative des avantages attendus des mesures proposées.

Les gouvernements pourraient procéder à une étude sur les approches en matière de réglementation de l'agriculture dans diverses juridictions et sur leurs effets sur l'environnement dans le but de pouvoir échanger les meilleures pratiques.

Assurer des avantages dans l'avenir

Les gouvernements pourraient élaborer et mettre à la disposition des agriculteurs un programme reconnu de certification environnementale à la ferme, à participation volontaire.

Les gouvernements pourraient promouvoir la mise au point de biens et de services agricoles qui procurent des avantages reconnus au plan de l'environnement et développer des possibilités commerciales pour ces biens et services.

Science et innovation

La science et l'innovation sont à la base de tous les efforts visant à faire du secteur agricole et agroalimentaire canadien le chef de file mondial en matière de salubrité des aliments, d'innovation et de production respectueuse de l'environnement; ils sont la clé de voûte du succès et de la prospérité du secteur dans l'avenir. Avec la participation des intervenants, les gouvernements ont préparé une série de propositions pour atteindre ces objectifs et augmenter la rentabilité du secteur. Les gouvernements tiendront compte des aspects sociaux et moraux lorsqu'ils prendront des décisions dans les domaines de la science et de l'innovation.

Objectifs communs proposés

Nouvelle répartition des ressources publiques en science

On propose que les gouvernements collaborent plus étroitement avec le secteur et d'autres institutions pour réaliser les objectifs suivants :

- répartir et accroître les investissements en vue d'appuyer la science et l'innovation dans les domaines prioritaires ainsi que dans les travaux portant sur la biomasse, les bioproduits et les bioprocédés;
- augmenter le niveau des investissements provenant de sources non agricoles au Canada et ailleurs, et destinés à l'innovation dans le domaine des produits agricoles et des bioproduits;
- multiplier et resserrer les liens entre le secteur agricole et agroalimentaire et la communauté de la science et de l'innovation, tant au Canada qu'à l'échelle internationale;
- améliorer le transfert de la technologie, la coordination, la communication et la collaboration entre les spécialistes du commerce, des politiques et des disciplines scientifiques, entre les organismes de recherche et dans l'ensemble de la chaîne de valeur;
- accélérer la mise au point et l'adoption d'innovations dans le secteur agricole et agroalimentaire tout en maintenant un système de réglementation efficace, transparent et à fondement scientifique;
- voir à ce que le Canada dispose des ressources humaines et de l'infrastructure nécessaires à la science et à l'innovation dans le secteur agricole et agroalimentaire;
- instaurer un climat propice à l'investissement, au transfert de la technologie et à la commercialisation au Canada;
- faire meilleur usage de la propriété intellectuelle issue des travaux de recherche bénéficiant d'un financement public en vue de favoriser la croissance du secteur agricole et agroalimentaire.

Cibles et indicateurs proposés

On propose de mesurer les progrès accomplis en regard des objectifs communs à l'aide notamment des indicateurs suivants :

- l'importance des investissements réalisés par les gouvernements et les établissements d'enseignement supérieur en science et en innovation dans les domaines prioritaires du CSA et dans les bioproduits, et l'importance des investissements en science et en innovation dans les domaines prioritaires du CSA et dans les bioproduits qui proviennent de sources de financement non agricoles;

- le degré de coordination tout au long de la chaîne de valeur;
- l'ampleur des activités de science et d'innovation en agriculture.

Mesures de mise en oeuvre proposées

Répartir différemment les ressources publiques en science

Les gouvernements pourraient entreprendre une analyse comparative des montants investis actuellement en science et en innovation en regard des domaines prioritaires ainsi que de la biomasse, des bioproduits et des bioprocédés.

Les gouvernements pourraient concevoir et mettre en oeuvre un plan d'action qui répartirait différemment l'investissement du secteur public dans la recherche sur l'agriculture et l'agroalimentaire ainsi que dans l'innovation scientifique de manière à ce que cet investissement appuie les objectifs du CSA.

Les gouvernements pourraient communiquer le plan d'action aux divers organismes responsables du financement de la recherche scientifique et encourager une collaboration accrue entre les disciplines afin de promouvoir les objectifs du CSA dans le monde de la science et de l'innovation.

Assurer la coordination dans l'ensemble de la chaîne de valeur

Les gouvernements pourraient encourager les établissements des secteurs public et privé à faire concorder leurs priorités en matière de science et d'innovation avec les objectifs communs proposés dans le domaine de la science et de l'innovation.

Les gouvernements pourraient créer une base d'information commune sur certaines productions et sur l'adoption de technologies dans la chaîne de valeur. Cette information préciserait qui sont les intervenants dans la chaîne de valeur, y compris les ministères.

Les gouvernements pourraient élaborer une stratégie pour renforcer les liens dans toute la chaîne de valeur. Les moyens à utiliser dans le cadre de cette stratégie pourraient comprendre :

- l'organisation d'un sommet portant sur la science, les politiques, le marché et l'innovation;
- la mise en oeuvre de projets pilotes avec l'industrie et les établissements de recherche et d'enseignement supérieur;
- la création de sites Web;
- la coordination de la recherche;
- la réalisation d'une analyse des coûts du cycle de vie des bioproduits.

Créer un climat propice à l'innovation

Les gouvernements pourraient favoriser la mise à profit de nouvelles possibilités économiques fondées sur les connaissances et les bioproduits novateurs, et le développement de possibilités dans les domaines prioritaires, entre autres, par des initiatives consistant à :

- promouvoir des politiques commerciales qui favorisent l'accès aux capitaux pour la recherche, le développement et l'innovation;
- favoriser l'établissement de pratiques qui faciliteraient la réussite des entreprises canadiennes dans les marchés nouveaux et lucratifs;
- soutenir des mécanismes et des infrastructures, y compris des techniques de mentorat des entreprises, des centres d'innovation, des incubateurs et l'infrastructure physique;

- encourager l'établissement et la croissance de centres de recherche qui attirent des scientifiques de renommée mondiale et qui font progresser l'innovation dans le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire.

Les gouvernements pourraient évaluer les ressources humaines et l'infrastructure connexe dont ont besoin les entreprises, les organismes et les gouvernements pour faire progresser la science et l'innovation dans le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire.

Les gouvernements pourraient, au besoin, tenir des consultations auprès des entreprises, des gouvernements et des établissements d'enseignement supérieur afin d'élaborer des stratégies de gestion de la propriété intellectuelle en vue de mieux servir le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire.

Les gouvernements pourraient élaborer une stratégie visant à augmenter l'investissement dans la bioéconomie agricole du Canada.

Se faire connaître au pays et à l'étranger, et maximiser les possibilités à l'échelle internationale

Le succès du secteur canadien de l'agriculture et de l'agroalimentaire repose depuis toujours sur son aptitude à saisir les occasions favorables qu'offrent les marchés intérieurs et internationaux. Les gouvernements et le secteur reconnaissent qu'une croissance soutenue et une rentabilité accrue au XXI^e siècle dépendront au plus haut point de la capacité du secteur de demeurer compétitif sur un marché de plus en plus exigeant, tant au pays qu'à l'étranger.

Les producteurs canadiens font face à une concurrence croissante de la part d'entreprises étrangères sur leur propre marché. Et, lorsqu'ils se tournent vers les marchés d'exportation pour favoriser la croissance de leur entreprise, ils doivent faire face à de nouveaux défis et à un contexte commercial mondial complexe. Alors que les obstacles traditionnels au commerce sont en train de tomber, ce sont de plus en plus les normes régissant la santé des animaux, la protection des végétaux, et la salubrité et la qualité des aliments qui dicteront l'accès aux marchés.

Ensemble, les éléments du projet de Cadre stratégique pour l'agriculture visent à fournir l'infrastructure nécessaire pour aider le secteur à innover afin de tirer parti des succès commerciaux remportés dans le passé et devancer la concurrence. Le Cadre stratégique vise à permettre au Canada de se positionner comme le chef de file mondial pour ce qui est de répondre aux exigences d'un marché mondial fortement segmenté et en pleine mutation.

Une stratégie globale

Il est à la fois souhaitable et nécessaire que les gouvernements et le secteur collaborent si l'on veut tirer pleinement parti du potentiel du CSA et accroître la prospérité du secteur. On propose que les gouvernements et le secteur se concertent pour élaborer une stratégie réfléchie et coordonnée qui viserait à réaliser, grâce au CSA, des gains sur les marchés actuels et à conquérir de nouveaux marchés.

En octobre 2001, les gouvernements sont parvenus à un accord de principe sur une stratégie globale qui ferait fond sur le CSA :

- en faisant reconnaître, au pays et à l'étranger, la capacité du secteur à produire des aliments sains de première qualité dans le respect de l'environnement, ainsi que d'innover;
- en améliorant l'accès des produits agroalimentaires canadiens aux marchés mondiaux afin de maximiser les possibilités pour le secteur de recourir à une image de marque canadienne plus solide.

Lors des consultations auprès des intervenants, ces derniers ont soutenu cette orientation, déclarant aux gouvernements qu'il était essentiel pour réussir au XXI^e siècle d'élaborer une stratégie internationale visant à faire connaître les objectifs du CSA et les réalisations en découlant.

Se faire connaître au pays et à l'étranger

La mise en œuvre du CSA permettrait au secteur canadien de l'agriculture et de l'agroalimentaire de mettre à profit sa réputation actuelle et de se démarquer comme le chef de file mondial pour ce qui est de fournir des aliments sains de première qualité, produits dans le respect de l'environnement, et pour ce qui est de s'adapter à l'évolution des exigences d'un marché de plus en plus complexe.

Faire connaître les produits agricoles canadiens au pays et à l'étranger sera évidemment un processus de longue haleine et nécessiterait un partenariat entre tous les segments du secteur et les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux. Cela exigerait la réalisation et la convergence de toute une gamme d'activités pour veiller à ce que la réputation du secteur pour ses systèmes améliorés d'assurance de la salubrité des aliments, sa bonne gestion de l'environnement, ses innovations et la qualité de sa production

se traduise par une augmentation des possibilités, des ventes et de la rentabilité.

Dans le but de rehausser la réputation du Canada sur les marchés mondiaux, les gouvernements travailleraient avec le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire sur plusieurs fronts afin que :

- tous les acteurs aient une meilleure compréhension du marché actuel en évolution rapide, y compris des exigences des consommateurs sur les marchés mondiaux, des exigences en matière de salubrité et de qualité des aliments des sociétés qui font l'achat d'aliments, et de l'évolution constante des règlements et des exigences en matière d'importation sur les marchés étrangers;
- le CSA soit mis en œuvre de façon à continuer de répondre aux exigences du marché;
- la préparation et la diffusion des messages se fassent de manière cohérente pour faire reconnaître sur le marché le leadership du Canada en matière d'implantation de systèmes qui garantissent la salubrité et la qualité des aliments, de production respectueuse de l'environnement et de création de nouveaux produits;
- le secteur tire pleinement parti de ce gain de renommée sur les marchés établis et ceux qui sont en plein essor.

Maximiser les possibilités à l'échelle internationale

Pour s'assurer de bénéficier des avantages découlant de cette reconnaissance de la qualité des produits agricoles canadiens au pays et à l'étranger, les gouvernements travailleraient en consultation avec l'industrie pour veiller à ce que cette réputation se traduise par une augmentation du nombre de possibilités sur les marchés étrangers pour les produits agricoles canadiens, l'accroissement des ventes et l'augmentation de la rentabilité. On propose d'y arriver grâce à une stratégie qui ferait en sorte que les activités internationales soient liées les unes aux autres et soient axées sur les possibilités créées grâce au CSA. On propose notamment :

- d'améliorer les possibilités d'accès aux marchés mondiaux pour le secteur agricole et agroalimentaire canadien par le truchement des négociations commerciales internationales et de la gestion des irritants;
- de permettre au Canada de continuer d'exercer un rôle de leadership dans les organisations et forums internationaux afin d'influer sur les discussions et les résultats concernant les questions commerciales d'ordre technique, de façon à défendre les intérêts du Canada en matière d'agriculture et d'agroalimentaire ainsi que l'orientation du CSA;
- de démontrer le leadership du Canada dans les pays en développement grâce à une aide technique accrue à la mise en valeur des capacités, dans le but d'améliorer la capacité de ces pays de participer pleinement au système mondial du commerce de l'agriculture et de l'agroalimentaire;
- de défendre les intérêts internationaux du Canada en établissant des alliances et des partenariats stratégiques;
- d'accroître les possibilités de vente et d'investissement à l'étranger grâce à un partenariat national qui permettrait d'établir l'image de marque du Canada dans le cadre de campagnes ciblées de commercialisation tenues dans des pays clés.

Travailler en partenariat

Pour faire reconnaître la qualité des produits canadiens, il faudrait un effort national. Les gouvernements s'engageraient à collaborer étroitement avec tous les segments de la filière agroalimentaire, notamment les producteurs, les transformateurs, les distributeurs et les exportateurs, à mettre sur pied une campagne pancanadienne de promotion de l'image de marque du Canada comme le chef de file mondial pour ce qui est de répondre aux besoins en constante évolution du marché alimentaire mondial.

Si l'on veut maximiser les possibilités sur le marché international, il faudra compter sur la participation continue d'un large éventail de Canadiens. Les gouvernements continueraient de consulter le secteur agricole et agroalimentaire et un large éventail de Canadiens intéressés, et de collaborer avec tous ces intervenants, alors que le Canada continue de défendre ses objectifs dans les forums internationaux, y compris dans les négociations de l'OMC sur l'agriculture.